

Le partenariat linguistique français/arabe dialectal tchadien : aperçu sociolinguistique

Aziber ADOUM AZIBER
Université Adam Barka d'Abéché (Tchad)
aziwaa@yahoo.fr
Ali Moussa
Université de N'Djamena (Tchad)
drmousaali901@gmail.com

Résumé

En raison de la politique linguistique nationale, au Tchad, le français et l'arabe sont reconnus langues officielles. À ce titre, ils s'emploient dans le secteur formel comme instrument d'interaction sociale par une population de provenance linguistique diverse. Mais l'arabe, compte tenu de ses réalités sociologiques, anthropologiques et ethnologiques dans le pays a développé une variété dialectale utilisée comme une des langues véhiculaires. Ainsi, le français et l'arabe dialectal établissent un partenariat perceptible au niveau sociolinguistique. Alors comment se caractérise ce partenariat linguistique ? L'objet de la présente réflexion est d'apprécier le niveau de contact établi entre ces langues. À cet effet, nous nous focaliserons sur les formes d'interférences, d'emprunts, de néologismes, de calques et d'alternance codique. Les données de terrain ici exploitées sont extraites d'une recherche antérieure réalisée dans le cadre de notre formation académique et complétées par des observations des pratiques linguistiques récentes ainsi que par une étude documentaire.

Mots clés : interférence, emprunt, calque, néologisme, alternance codique.

Abstract

Because of the national linguistic policy, in Chad, French and Arabic are recognized official languages. For this reason, they get busy in the formal sector like instrument of social interaction by a population of various linguistic source. But Arabic, taking into account his sociological realities, anthropological and ethnological in the country developed a dialectal variety used like one of the common languages. Thus, French and the dialectal Arabic establish a perceptible partnership on the level sociolinguistic. Then how this linguistic partnership is characterized? The object of this reflexion is to appreciate the level of contact establishes between these languages. For this purpose, we will focus ourselves on the forms of interferences, loans, neologisms, copies and codic alternation. The data of ground exploited here are extracted from a former research carried out within the framework of our academic formation and are supplemented by observations of the recent linguistic practices like by a documentary study.

Keywords: interference, loan, copy, neologism, codic alternation.

Introduction

Pays à fort potentiel linguistique, le Tchad opte pour le bilinguisme officiel français/arabe. Ces deux langues en usage dans le secteur formel constituent des moyens d'échange et d'interaction sociale à la fois pour les communications écrites et orales notamment dans le secteur formel. Le français prédomine dans le domaine officiel (Aziber 2013, 2022, Ali 2021) alors que l'arabe, à travers sa variété dialectale s'impose comme la principale langue véhiculaire sur le plan national. « Ainsi, l'arabe dialectal est propagé partout au Tchad. Il est actuellement parlé par presque tous les citoyens tchadiens, à divers degrés de sa maîtrise. Il connaît plusieurs dialectes en allant des zones musulmanes de l'est, du nord et d'une partie du centre, vers les zones chrétiennes ou animistes du sud [...] ». (Fadoul Khidir, 2017 : 101). Ces langues, par leur niveau de prédominance dans le secteur formel et informel favorisent le développement d'un paysage sociolinguistique particulier.

Le français et l'arabe entretiennent en effet un partenariat perceptible à travers diverses formes de contact linguistique. La notion de partenariat en vogue dans le domaine des études sociolinguistiques met en évidence les différents rapports établis entre les langues en contact dans le contexte multilingue (Ebongue 2007, Aziber 2021, Kongne Saha 2023). Elle permet de saisir le niveau d'échange et de cohabitation effectif entre les langues. Le partenariat linguistique entraîne en ce sens de remaniement de structure impliquant l'insertion des fragments nouveaux. Ces fragments linguistiques intégrés expriment un niveau de cohabitation entre des langues ayant en partage un même paysage. Alors, qu'est ce qui caractérise le partenariat entre le français et l'arabe dialectal tchadien ? Quel remaniement de structure linguistique favorise-t-il ? Quels enrichissements linguistiques occasionne-t-il ? D'emblée, l'on pourrait dire que le partenariat entre le français et l'arabe dialectal tchadien se caractériserait par des interférences linguistiques, des néologismes, des calques, des alternances codiques. Il favoriserait d'une part, des influences phoniques et d'autre part, l'insertion dans la langue B des unités de la langue A. Celui-ci occasionnerait un enrichissement linguistique perceptible à travers le discours métissé des locuteurs. L'objet de la présente étude est d'apprécier le niveau de partenariat établi entre le français et l'arabe dialectal tchadien. Ce qui permettra de démontrer que dans les productions langagières de certains locuteurs de l'arabe dialectal, transparaissent des unités lexicales et sémantiques propres au français, tandis que dans les discours de certains locuteurs francophones transparaissent des influences phoniques et lexicales. Inscrite dans une approche sociolinguistique, cette recherche prendra appui sur des données de terrain extraites d'une étude réalisée dans le cadre de notre formation académique ; laquelle sera complétée par une recherche documentaire et une observation des pratiques linguistiques.

1. Le cadre théorique et méthodologique

Notre étude se situe dans une perspective sociolinguistique. En effet, la sociolinguistique est généralement présentée comme le domaine de la linguistique qui aborde le langage humain dans une perspective sociale. Elle s'intéresse au fait linguistique en rapport étroit avec le fait social et se résume à une sentence célèbre «qui parle quoi ?, comment ? Où ? Et à qui ? » (Fishman : 1965). Ainsi, « la sociolinguistique a affaire à des phénomènes très variés : les fonctions et les usages du langage dans la société, [...] les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistique. » (Baylon, 1991 :35). Elle étudie la langue d'un point de vue social ; c'est-à-dire le rôle que joue la langue dans la société, la manière dont une société communique avec sa langue. La sociolinguistique s'intéresse également aux attitudes des communautés face aux langues, à la politique linguistique.

La sociolinguistique a pour objet de décrire et d'expliquer les rapports existants entre, d'une part, la société et, d'autre part, la structure, la fonction et l'évolution de la langue. Le sociolinguiste étudie ces rapports dans la vie sociale en collectant les données à analyser *in vivo*, c'est-à-dire auprès d'un échantillon représentatif de la communauté linguistique, par le moyen d'instruments qui assurent aux résultats de la recherche objectivité et fiabilité. (Boukous, 1999 :15)

Elle met en évidence les rapports qu'entretiennent les langues entre elles ; ce qui permet de saisir le phénomène de partenariat linguistique. La préoccupation centrale de la sociolinguistique est donc la description systématique de la diversité linguistique, du contact entre les langues ; sa tâche globale étant d'effectuer une description systématique de la covariance entre structure linguistique et structure sociale.

Le corpus ici exploité provient d'une recherche effectuée dans le cadre de notre formation académique. Il contient des données orales et écrites recueillies par enregistrement et à travers un questionnaire. Par la suite, des observations des pratiques linguistiques ainsi qu'une étude documentaire nous ont permis d'améliorer la qualité de nos données. Le contenu du corpus a en ce sens été segmenté en fonction du mode de contact linguistique qu'il évoque.

En effet, cinq types de contacts ont pu être identifiés. Il s'agit de l'interférence, de l'emprunt, du néologisme, du calque et de l'alternance codique. Chaque élément du contact a été étayé par un fragment extrait du corpus et suivi d'une analyse et d'une discussion. En raison du caractère microsociolinguistique de notre étude, l'accent a été mis sur les usages linguistiques des locuteurs des deux langues que sont le français et l'arabe dialectal tchadien. Le logiciel keyman desktop 8.0 a servi à la transcription graphique des données orales. Après transcription, ces données sont intégrées dans le texte comme support argumentatif. Elles ont permis de démontrer l'effectivité du partenariat entre les langues ici en étude.

2. Les interférences linguistiques

Dans les diverses productions langagières des locuteurs du français et de l'arabe dialectal tchadien, s'observe un hybridisme linguistique qui mêle les deux langues dans une même conversation. Des fragments du français alterne avec des mots et expressions de l'arabe lors d'une interaction verbale. Ce phénomène manifeste en ce sens une pluralité de type de partenariat linguistique. On y identifie à la fois de l'emprunt, du néologisme, du calque, de l'alternance codique et de l'interférence.

En effet, « On dit qu'il y a interférence quand un sujet bilingue [...] utilise dans une langue-cible A un trait phonique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B. » (Dubois et al 1973 : 265). Autrement dit, l'interférence est le transfert d'un trait caractéristique d'une langue à une autre. En outre : « le mot interférence désigne un remaniement de structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire ». (Calvet, 1993 : 23). C'est une influence que subit une langue. Il apparaît donc que l'interférence est un phénomène linguistique qui implique le contact de langues. Elle est en effet une emprise qu'exerce une langue sur une autre à travers les locuteurs. L'interférence linguistique intègre les différents niveaux de la langue. Comme tel, « on peut distinguer trois types d'interférence : les interférences phoniques, les interférences syntaxiques et les interférences lexicales », (Calvet, 1993 : 24). Chacune de ces interférences présentent des particularités qui les caractérisent. Certaines d'entre elles sont liées à la prononciation pendant que les autres se ramènent à l'emploi des termes et expressions dans le discours

2.1 Les interférences phoniques

Au Tchad, il résulte du contact entre le français et l'arabe dialectal, des interférences phoniques. Ces interférences constituent une influence de l'arabe dialectal sur le français. Cela se manifeste dans les pratiques langagières des locuteurs originaires du Nord dont l'arabe est langue maternelle ou seconde, lorsqu'ils s'expriment en français. Ce phénomène est perceptible dans l'emploi de certaines voyelles du français /u/ qui se prononce /i/ et /e/ qui se prononce /é/; de même que certaines consonnes comme /r/ se prolonge pour donner /rr/. En effet, un locuteur qui manipule deux ou plusieurs langues se trouve parfois, de manière inconsciente, contraint de se servir de sa première langue (L1), encore appelée langue maternelle (LM), pour mieux faire passer son message dans la langue seconde (L2). Il prononce parfois certains sons de la L2 selon l'articulation de ceux de la L1.

L'accent peut de ce point de vue changer selon la langue. Il permet parfois de distinguer les locuteurs. Même-ci pour Ivan AMMAR « le Tchadien est en général l'un des rares Africains dont le français reste encore proche du français standard », (AMMAR, journaliste présentateur de l'émission la danse de mots, les mots de l'actualité à R.F.I, lors d'une conférence en novembre 2010 au C.C.F de N'Djamena.), il est incontestable que le français de certains locuteurs francophones au Tchad d'origine nordiste soit entaché d'irrégularités phoniques. Pour ces locuteurs en effet, ce phénomène est perceptible en ce sens que « les phonèmes sont des unités constituées des traits phoniques particuliers à chaque langue et qui se combinent dans des conditions particulières à cette langue » (Baylon et Fabre, 1990 : 86). C'est cette particularité des phonèmes à chaque langue qui explique une telle influence phonique. Les occurrences ci-après en sont une illustration :

Exemple 1 : « Tu dis que » [tydykə] se prononce « /ti di ke/ »

Exemple 2 : « Ma sœur » [masør] se prononce « /maser/ »

Exemple 3 : « la porte » [lapɔr.t] se prononce « /lapɔrrt / »

Ainsi, une telle prononciation se justifie par le fait que le système phonétique du français possède des sons qui n'existent pas dans les langues parlées dans le septentrional. Pour ce faire, les locuteurs remplacent ces sons par ceux auxquels la langue maternelle les a habitués. Ils articulent à leur manière les sons du français. Le français plonge comme tel dans une crise dont les manifestations sont ressenties au plan phonique dans les discours de ces locuteurs. Une crise d'autant plus que la transcription phonétique de leur discours laisse paraître des écarts phoniques.

Le contact établi entre le français et l'arabe manifeste une influence lexicale. Ici, c'est le français qui s'interfère à l'arabe.

2.2 Les interférences lexicales

S'agissant de l'interférence lexicale, l'on note l'usage des mots et expressions du français dans le discours des locuteurs alors qu'ils s'expriment en arabe. Ce qui permet de s'apercevoir d'un glissement lexical du français vers l'arabe dialectal. En vue de donner à leur production langagière un caractère adapté au contexte de communication et à l'environnement linguistique dans lequel ils se trouvent, les locuteurs arabophones font intervenir dans leur énonciation des fragments linguistiques propres au français. « Plutôt que de chercher dans sa langue un équivalent difficile à trouver d'un mot de l'autre langue, on utilise directement ce mot en l'adaptant à sa propre prononciation » (Calvet, 1993 : 26). Le mot ou expression utilisé n'est pas forcément inexistant en arabe littéraire, mais pour des raisons d'intégration sociolinguistique, les locuteurs font un rapprochement avec le français. Ce qui apparaît dans le cas ci-après :

Exemple 1 : le mot fenêtre. Le mot fenêtre en arabe littéraire shoubback intègre l'arabe tchadien et devient finétirr.

Hawa Fatahatt al shoubback. (Hawa a ouvert la fenêtre).

Le mot finétir a intégré l'arabe tchadien. Il l'a intégré au point d'avoir son pluriel finétirate. Dans le même ordre d'idée, nous citons les mots suivants :

Exemple 2 : radio en arabe littéraire iza'a qui a intégré l'arabe tchadien et dont le pluriel est Rawadi.

Exemple 3 : Assiette qui devient asséte ; en arabe littéraire Sahann et dont le pluriel est assétat.

Exemple 4 : Magasin en arabe littéraire douccann qui désigne une boutique. Magaza qui dérive du mot français magasin et dont le pluriel est magazi.

Exemple 5: Taboul en arabe littéraire ta'wila qui désigne une table et dont le pluriel est tawabil.

Exemple 7 : kilé en arabe littéraire mouphtah qui désigne une clé et dont le pluriel est kiléat.

Il se produit ainsi une interférence rendue possible grâce à la présence du lexique de racine française dans le discours de tonalité arabe dialectal. Par cette pratique, les locuteurs font preuve d'intégration sociale dans le milieu urbain. L'interférence lexicale participe donc à l'expression du partenariat du français arabe dialectal au Tchad.

2.3 Les interférences sémantiques

De la cohabitation du français et de l'arabe, il ressort également des interférences sémantiques. En effet, l'interférence sémantique consiste en :

[...] l'utilisation d'éléments d'une langue quand on parle ou on écrit une autre langue. C'est une caractéristique du discours et non du code. Elle varie qualitativement et quantitativement de bilingue à bilingue, et de temps en temps, elle varie chez un même individu ; cela peut aller de la variation stylistique presque imperceptible au mélange des langues absolument évident, (Mackey, 1976 : 414).

Ici, il s'agit des transpositions de mots d'une langue dans une autre sans vérifier au préalable la teneur des sèmes quelquefois contradictoires avec l'esprit de la phrase. C'est ce qui ressort des énoncés ci-dessus :

Exemple 1 : gaït ni kallim Franncé qui se traduit littéralement par je parle français se transpose en « je parle la langue des érudits, je suis d'une culture élevée ».

Exemple 2 : fi'il moussihi qui se traduit littéralement par « un geste catholique » se transpose en « acte de dérive, un acte qui manque de bon sens. Un acte reproché par la société ».

Exemple 3 : un travail d'arabe se transpose en indjaz arabi pour indiquer « une réalisation de référence de haute qualité ».

Au vu de ces constats, il convient de noter que « dans une interférence, ni le signifiant ni le signifié ne sont adoptés par la langue mais s'y manifestent spontanément » (Zang Zang, 2005 :525) . Comme tel, le passage de l'unité phrastique de la langue initiale à la langue d'accueil se fait sans tenir généralement compte du sens initial. L'interférence sémantique est donc un phénomène linguistique qui relève de l'individu plutôt que de la communauté. Elle est en cela variable d'un individu à un autre. Elle se démarque de ce fait de l'emprunt qui est un phénomène collectif.

Les diverses formes d'interférence observées permettent de mettre en évidence le partenariat utile qui existe entre le française et l'arabe dialectal au Tchad. Chacune de ces langues se trouve enrichi de son contact et manifeste un dynamisme qui marque son adaptation au paysage sociolinguistique dans lequel elle est présente. À la fois sur le plan phonétique, lexical que sémantique, les deux langues ici en étude connaissent une influence.

3. L'emprunt

L'emprunt est l'un des phénomènes le plus visible dans une cohabitation linguistique. « Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas », (Dubois et al 1973 :188). Ce phénomène intervient quand le locuteur se heurte à un vide linguistique. Il vise en ce sens à répondre à une situation de déséquilibre lexical lors d'une communication donnée. « Dans l'emprunt linguistique, nous avons affaire à l'intégration dans le système. On utilise des éléments d'une langue comme s'il faisait partie de l'autre », (Mackey, 1976 : 397). C'est donc l'adoption dans une langue des traits linguistiques d'une autre langue. Dans cet esprit d'échange et d'intégration, on observe de l'arabe dialectal au français parlé au Tchad des formes d'emprunt. Les mots et expressions empruntés intègrent désormais le système français et leur usage dans les conversations orales est fréquent.

Exemple 1 : Abbatiré, expression employée pour désigner l'argent destiné à la ration alimentaire familiale, remis par l'époux et dont l'épouse détourne une partie pour ses besoins personnels ; c'est donc cette part détournée que l'on nomme abbatiré.

Exemple 2 : Azouma, terme qui renvoie à une pratique sociale consistant en une invitation, une réception à déjeuner au cours de laquelle les invités versent un certain montant d'argent à la personne qui invite. Un cahier

tient le compte de tous les participants que sont un groupe de proches, d'amis. La personne qui invite aujourd'hui sera l'invitée de demain.

Exemple 3 : Amchilini, jargon de l'arabe dialectal, ce terme désigne une pratique qui consiste à solliciter une personne consentante dans le cadre du mariage collectif.

Exemple 4 : Hagal Goro est une expression qui indique des formes de corruption à l'allure de pot-de-vin.

Exemple 5 : Bogobogo est formé à partir des onomatopées. Il connote l'idée de dysfonctionnement de quelque chose ou d'une personne dont l'importance est négligeable. Cette expression désigne de nos jours tous douaniers recrutés sans aucune formation professionnelle et qui n'a aucune notion sur les règles douanières. Les actes qu'il pose au lieu de service sont contraires à ces règles et peut créer un dysfonctionnement. C'est une expression à caractère péjoratif.

Exemple 6 : Bouta est une mare ou un marécage couvert des eaux stagnantes, surtout des eaux de pluies. Il sert aussi des dépotoirs des ordures de tous genres et de lieu d'opérations des malfaiteurs, surtout, pendant les nuits.

Exemple 7 : Charmout désigne de la viande séchée utilisé dans la cuisine tchadienne pour la préparation d'une sauce, appelée sauce de charmout

L'ensemble de ces mots et expressions empruntés se sont adaptés au système linguistique des francophones tchadiens et font partie du discours lors de la communication. Ils participent à rendre plus visible le partenariat entre le français et l'arabe dialectal tchadien. Par leur intégration dans le système de la langue emprunteuse, ils créent une convivialité entre les locuteurs. À travers de telles pratiques linguistiques, il se forme des sociolectes au sein de la communauté. Comme tel, l'emprunt devient donc un phénomène collectif.

L'un des phénomènes les plus visibles dans un contact linguistique est le calque. À l'exemple de l'emprunt, de l'interférence, il témoigne de la coexistence des langues dans une même société.

4. Le calque

Le calque est une création pour répondre à un vide linguistique. Il consiste à former des mots ou expression nouvelles sur la base du sens recherché. En effet, avec le calque, la dénomination de la notion ou de l'objet nouveau connaît une traduction à travers un mot simple déjà existant dans la langue d'accueil ou à travers un mot composé. Le mot composé ainsi formé est constitué de mots simples déjà existants dans la langue d'accueil. Dans ce sillage, l'arabe dialectal tchadien recourt aux calques pour la désignation des objets et notions qui n'existent pas dans son système. C'est ce qu'on observe dans les exemples suivants :

Exemple 1 : morgue se traduit par Bet al mott qui signifie littéralement « la maison de la mort ».

Exemple 2 : Porte-parole se traduit par khachum al kalâm qui signifie littéralement « la bouche de la parole ».

La construction de ces expressions montre le vide linguistique auquel se heurtent les locuteurs. Initialement absent du système linguistique de la langue d'accueil, les locuteurs procèdent par création afin de parvenir à désigner les notions et les objets lors des situations de communication. Ils font ainsi preuve d'adaptation du discours dans les diverses forme de conversation.

5. Le néologisme

« On appelle néologisme tout mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ou toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien », (Dubois et al, 1973 :335). Le néologisme est un phénomène de l'évolution d'une langue. Il témoigne du développement social d'un système linguistique. Compte tenu de son évolution dans le temps et dans l'espace, la langue s'actualise et s'adapte. En effet, l'« évolution linguistique peut être conçue comme régie par l'autonomie permanente entre les besoins communicatifs de l'Homme et sa tendance à réduire au maximum son activité mentale et physique [...] », (Martinet, 1970 : 174). L'évolution d'une langue se rattache donc à la nécessité de l'Homme à communiquer dans la société. Cette évolution est visible dans le contact entre l'arabe dialectal et le français à travers la création de certains lexiques. Nous citons les exemples suivants :

Exemple 1 : laptann qui est une création à partir du mot hôpital.

Exemple 2 : tourdjoumann qui est une création à partir du mot traducteur.

Exemple 3 : tirimmbil qui tire ses racines du mot automobile.

Il se constitue ainsi des formes d'expression en usage dans l'arabe dialectal sur la base des racines du français. Ces expressions formées s'intègrent dans le système de la langue d'accueil et fonctionnent conformément aux règles grammaticales qui la gouvernent. Le procédé de création donne lieu à des partenariats expressifs de la cohabitation linguistique entre ces deux langues.

6. L'alternance codique

Lorsqu'un individu est confronté à deux langues qu'il utilise tour à tour dans une conversation, il arrive qu'elles se mélangent dans son discours et qu'il produise des énoncés bilingues. Ce phénomène de bilinguisme phrastique

ou conversationnel est appelé mélange de langues code mixing ou alternance codique code switching. Il consiste en effet en « la juxtaposition à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents », (Gumperz, 1964 :145). Au Tchad, il n'est pas rare d'observer ce phénomène dans le discours des locuteurs bilingues. Un phénomène qui se caractérise essentiellement par l'insertion des segments en français dans le discours en arabe ou vice-versa.

Ainsi dans les conversations quotidiennes, les locuteurs capable de s'exprimer dans les deux langues alternent le français et l'arabe dialectal soit dans un seul discours, soit dans une même phrase. Ils produisent ainsi des énoncés hybrides. C'est un phénomène visible qui invite les deux langues en présence à cohabiter dans une même phrase, à défaut dans un même énoncé. En ce sens, il se glisse de part et d'autre des segments de la langue A dans la langue B alors que le discours est tenu dans la langue B. Cette situation a gagné toute la société. Exemple de conversation entre deux amis : Jonas et Younous. À l'initial, la conversation se fait en français, mais, emportés par le plaisir de la conversation, les interlocuteurs insèrent des segments d'unité en arabe dialectal.

- Younous : Comment vas-tu Jonas ?
- Jonas : ça va bien ! Tu es informé de la nouvelle ?
- Younous : laquelle encore ?
- Jonas : Hasssa tu n'es pas au courant que décret baka ?
- Younous : depuis quand batann ?
- Jonas : Petit! Grand da nommé hou ministre, passation de service da prévue pour demain 9 h.
- Younous : da Annina da poste hanana assuré khalass. Finis la galère et la poussière de la moto, on est déjà nass kuba. On raisonne en termes de bureau et de voiture climatisée.
- Jonas : que Dieu t'entende petit ! Moment da on l'attendait il y a longtemps.
- Younous : Mon frère lune de miel da bien tombé.
- Jonas : mon frère je suis en train de penser à la promesse al sawéta la petite da.
- Younous : ah bon ! innti kulu ma petite da tu n'abandonnes pas encore ?
- Jonas : ne t'en fais pas petit.
- Younous : ok, petit ! je m'en vais me préparer pour le rendez-vous hanna ce soir, ma petite da. Elle sera fière de la nouvelle.
- Jonas : Merci mon frère, fais bien, on n'est ensemble. Salut ma belle-sœur.

L'énoncé considéré à l'initial comme en français se trouve métissé de mots en arabe tel que : hassa, baka, batann, da Annina, hanana, khalass, al sawéta, innti kulu, ma, nass kubar, hanna. Cette situation de mélange ou d'alternance codique est perceptible régulièrement chez des locuteurs bilingues. Elle ne pose pas de problème du point de vue de la communication puisque le code étant commun à l'ensemble des interlocuteurs de la conversation. Cela participe de la situation de contact et d'intégration. « Par intégration, on entend l'incorporation dans une langue ou un dialecte d'éléments appartenant à une autre langue ; ce phénomène relève de la langue » (Mackey, 1976 :308-309). Il favorise une ambiance de convivialité entre les locuteurs et crée une sorte de complicité entre eux. L'alternance codique naît le plus souvent entre des locuteurs ayant une certaine familiarité et participe au développement d'une situation sociolinguistique de proximité. Elle est donc un fait de communion qui définit la courtoisie dont font montre les membres d'une corporation linguistique donnée.

Conclusion

Le partenariat français arabe dialectal tchadien, à travers les divers procédés de contacte linguistique favorise un enrichissement. Ces langues se trouvent comme telles face à des modes de création linguistiques qui étendent leur lexique et leur univers d'emploi. Ainsi, apparaissent des mots et expressions du français dans les conversations estimées en français et vice-versa. Cette situation participe à accroître le champ lexical de ces langues et offre des perspectives d'analyse au regard des formes de discours qu'elle produit. Ce partenariat favorise le développement des allocutions mixtes dont l'intérêt sociolinguistique réside dans les échanges multiformes entre les deux langues. La souplesse grammaticale qu'il occasionne devient une des raisons qui participent à son extension dans le paysage linguistique national. Dans l'environnement linguistique tchadien, ces langues se trouvent utilisées de façon alternées, ce qui leur donne une audience plus grande notamment dans les milieux urbains. Certes rependu dans les usages familiers et généralement dans les formes d'expression orale, le partenariat linguistique entre le français et l'arabe dialectal commence progressivement à gagner la presse écrite. En outre, ce partenariat donne aux langues ici en étude un caractère flexible. Il s'inscrit dans la perspective d'adaptation des langues en fonction des contextes sociaux et des besoins communicatifs des locuteurs. Celui-ci crée une ambiance de convivialité et nourrit donc dans l'esprit des locuteurs un sentiment de proximité.

Référence bibliographique

Aziber, Adoum. (2021). *Les Conflits Linguistiques en Afrique : essai d'étude comparée des situations sociolinguistiques du Tchad et du Cameroun*, Thèse de Doctorat Ph/D. U. Y.I.
BAYLON, Christian et FABRE, Paul, 1990, *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan.

- BAYLON, Christian, 1991, *Sociolinguistique société, langue et discours*, Paris, Nathan.
- BOUKOUS, Ahmed, 1999, « Le questionnaire », in l'enquête sociolinguistique, Paris, L'Harmattan, pp. 15-24.
- CALVET, Luis-Jean, 1993, *Sociolinguistique*, Paris, P.U.F.
- DUBOIS, Jean et al, 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- FADOUL KHIDIR, Zakaria, 2017, «Problématique des langues au Tchad », *Intercâmbio*, 2^a série, vol. 10, pp. 97-110.
- FISHMAN, Juan, 1965, «Who speaks what language to whom and when? », in *Linguistique*, 2:, pp. 67-88.
- GUMPERZ, Jean Jacques. 1964, *La Linguistique Interactionnelle, une Approche Interprétative*, Paris, l'Harmattan.
- MACKEY, William, Francis, 1976, *Bilinguisme et contact des langues*, Paris, Klincksieck.
- MARTINET, André, 1970, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.
- ZANG ZANG Paul, 2005, *Linguistique et émergence des nations. Essai d'aménagement d'un cadre théorique*, thèse de doctorat d'État en linguistique française, UYI